

64 VICTORIA, A. 1901

travaux et toutes les autres informations devront être communiqués à Leurs Seigneuries pour qu'elles puissent les mettre à l'étude avant qu'une décision officielle soit prise. En janvier, le Bureau de l'artillerie fit rapport que l'établissement de glissoirs à bois aux chutes des Chats et de la Chaudière procurerait tous les avantages mentionnés par sir John Colborne et ne gênerait en rien le canal Rideau. Par conséquent, les glissoirs pourraient être construits par le gouvernement provincial et placés sous son contrôle. Ce fut ce qui se rapprocha le plus d'une réponse à la question de savoir si on pouvait accorder à des particuliers une charte pour construire. Rien, du moins dans les rapports, ne montre que les lords de la Trésorerie ou d'autres fonctionnaires aient prêté attention à la démarche de lord Dalhousie, bien que la lettre suivante, écrite par Sa Seigneurie à sir Peregrine Maitland, en date du 26 septembre 1826, montre que lord Dalhousie, comme gouverneur général, ne se contenta pas d'approuver le projet d'assurer le passage sûr du bois aux chutes de la Chaudière, mais appropria une certaine somme à la réalisation de ce projet. Ce qui suit est la lettre donnée *in extenso* :

CHUTES DES CHAUDIÈRES,

26 septembre 1826.

MON CHER SIR PEREGRINE,

J'ai cru de mon devoir de rencontrer le lieutenant-colonel By ici, à l'endroit même où doivent commencer ses grands travaux sur le canal Rideau. C'est avec beaucoup de plaisir que je vois que tout est favorable et même encouragent pour ce canal ; mais comme il doit vous voir bientôt, je lui laisse la tâche de vous expliquer les recherches qu'il a faites et les progrès qu'il a accomplis.

Pour le moment, je vous écris à la hâte sur un autre sujet concernant les affaires civiles des deux provinces et au sujet duquel j'espère que mes vues correspondront aux vôtres.

Vous connaissez déjà très bien les masses rocheuses et les chutes de la rivière à cet endroit-ci ; vous savez que les trains de bois subissent beaucoup de dommages en étant lancés par-dessus ;—que des vies sont souvent perdues au cours de cette opération, et qu'il existe sur ce biez une partie où le rocher est fendu, dans laquelle on pourrait faire passer un cours d'eau paisible pour la descente des radeaux en toute sécurité et en tous temps.

Aujourd'hui le colonel a examiné l'endroit avec moi et a calculé *grosso modo* qu'une somme de £2,000 suffirait pour faire tout le travail. La saison est maintenant trop avancée pour l'exécuter entièrement, mais tout de même il peut en faire suffisamment pour que cela soit d'un grand avantage public à l'ouverture de la navigation le printemps prochain.

Etant donné le rapport de M. Shirreff, que les droits sur le bois perçus par lui cet été se montent à £3,000, je n'hésite pas à consacrer de suite £1,000 de ce montant aux travaux projetés, cette somme prise en proportion des perceptions totales pour chaque province.

En prenant ainsi une prompte décision au sujet de ces travaux, j'assume une certaine responsabilité, mais, dans la position que j'occupe, je considère qu'il est de mon devoir d'agir ainsi et je vous demande de concourir dans cette proposition. Toutes les démarches régulières seront faites pour obtenir la sanction du gouvernement de Sa Majesté.

Je retourne à Québec demain, et il me sera agréable de savoir votre opinion à ce sujet.

Je suis, etc.,

DALHOUSIE.

Son Excellence

SIR P. MAITLAND,